

ANIMATEUR APNEE

CANDIDAT

Prénom/Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Né (e) le : à :

Email : @

Les convocations et les communications étant envoyées par mail, merci d'inscrire votre adresse de façon lisible.

Tél. : Nationalité :

Niveau de plongeur : Délivré le :

Nom du Club :

N° du Club : Licence N° :

Fait à : le :

Signature :

Calendrier de la formation – Cochez la date choisie

8 janvier 2012

11 mars 2012

Séances en piscine de 9h30 à 17h
Piscine de Marville – 93200 St Denis

si vous disposez d'un RIFAP de moins de 2 ans, vous avez la possibilité :

- de valider le RIFAA (pour la carte, chèque de 12 € à l'ordre de FFESSM-Codep Paris demandé)
- suite à ce RIFAA d'obtenir la carte C1 (carte C1 gratuite)

LE PRESIDENT DU CLUB (2)

Fait à le

Prénom & Nom:

.....

signature & tampon du club

Atteste présenter le candidat ci-dessus nommé,
à la formation animateur apnée organisée par le Codep
Paris

(2) N'oubliez pas que votre club doit être à jour de sa
cotisation 2010-2011 au Codep Paris pour pouvoir présenter ce
candidat à cette formation

PIECES A JOINDRE A VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

- Photocopie de la carte justifiant de votre niveau d'encadrant technique
- Photocopie de la licence FFESSM en cours de validité (2011)
- Photocopie d'une attestation de RIFAP ou de la carte RIFAP
- Chèque de **50 euros** à l'ordre de FFESSM-Codep Paris (le prix comprend les repas à la piscine), + éventuellement un chèque de 12 euros pour la carte RIFAA.
- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques établi depuis moins de 1 an.

les originaux vous seront demandés au démarrage de la formation

Le dossier est à retourner au Codep Paris en mentionnant « **Module animateur apnée** » sur l'enveloppe.

Contact : apnee@ffessm-cd75.org

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 15 jours calendaires avant le démarrage de la session, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé. Le Codep Paris se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous en serez alors avisé par mail au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation et votre dossier vous sera retourné ou conservé, à votre demande, pour une session ultérieure.